

PRIO SANTÉ 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
FRAIS HOSPITALIERS					
Forfait hospitalier (durée illimitée)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour - Honoraires	100%	100%	100%	100%	150%
Frais de transport	100%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière + frais de télévision ¹	30 €/j	30 €/j		Rbt. max. 70 €/jour ¹	Rbt. max. 70 €/jour ¹
Lit accompagnant enfant - de 12 ans	10 €/j	10 €/j		Rbt. max. 20 €/jour	Rbt. max. 20 €/jour
MAISONS DE REPOS, DE CONVALESCENCE, DE RÉÉDUCATION ET ASSIMILÉS					
Forfait de séjour - honoraires	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait hospitalier	Frais réels (60 jours)	Frais réels (60 jours)	100% (30 jours)	100% (30 jours)	100% (30 jours)
Frais de transport	100%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière					Rbt. max. 70 €/jour
FRAIS MÉDICAUX					
Consultations, visite en parcours de soins		100%	100%	100%	130%
Radiologie, analyses		100%	100%	100%	130%
Auxiliaires médicaux		100%	100%	100%	150%
Actes d'ostéopathie (remboursés 3 séances par an et par bénéficiaire)					20 €/séance
PHARMACIE					
Vignettes bleues/blanches/oranges			100%	100%	100%
FRAIS DENTAIRES					
Soins dentaires		100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires acceptées par la Sécurité Sociale		100%	100%	150%	200%
Soins et prothèses dentaires hors nomenclature Sécurité sociale (forfait)				100 €	200 €
Orthodontie acceptée		100%	100%	100%	100%
Forfait orthodontie acceptée		300 €	400 €	500 €	500 €
Forfait orthodontie refusé par la Sécurité Sociale			200 €	250 €	250 €
Forfait orthodontie hors nomenclature Sécurité Sociale					250 €
Plafond dentaire (par année civile bénéficiaire) (concerne les prothèses et actes d'orthodontie)					1000 €
FRAIS D'OPTIQUE					
Forfait optique : verres, montures, lentilles acceptées ou refusées par la Sécurité sociale (Remboursement maxi 1 fois/an/bénéficiaire. Les forfaits monture et verres ne sont pas cumulables avec le forfait lentilles)		50 €	50 €	100 €	150 €
Traitement laser myopie (rembt maxi : 1 fois durant la vie de l'adhésion)					250 €
CURE THERMALE					
Frais médicaux				100%	100%
Forfait thermal				80 €	200 €
APPAREILLAGE-ORTHOPÉDIE					
		100%	100%	100%	130%
FRAIS DE MATERNITÉ					
Honoraires - séjours				100%	100%
Allocations frais de maternité				100 €	150 €
Chambre particulière				Rbt. max. 70 €/jour	Rbt. max. 70 €/jour
AUTRES PRESTATIONS (FORFAIT)					
Prothèses auditives				100 €	200 €
Prothèses capillaires				40 €	80 €
Prothèses mammaires				100 €	200 €
Ostéodensitométrie				40 €	80 €
PRESTATIONS DE PRÉVENTION					
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures (-14 ans)			100%	100%	100%
Détartrage annuel sus et sous-gingival, effectué en 2 séances maxi			100%	100%	100%

Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur

Les forfaits et plafonds de garantie figurant dans ce tableau sont valables par année d'adhésion et par années. Ils ne peuvent donc être reportés d'une année sur l'autre. Votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année d'adhésion

Prestations en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés

1 - Les frais de télévision sont limités à 152,24 €/an et par bénéficiaire

